



DOSSIER DE CANDIDATURE

10^{ème} Festival d'Arts Actuels RÉ-OLÉRON

THÈME : **TERRE !**

Terre !

Un point à l'horizon, île, continent ou planète
Une promesse d'aventure, d'explorations artistiques

Terre !

Matière et couleur originelle de l'art
Un geste artistique à l'échelle de la main ou du paysage

Terre !

Un monde à construire
Une invitation à voir loin, à désirer l'inconnu

Du 7 au 16 juin 2021

Les candidatures seront enregistrées jusqu'au 15 février 2021, (date limite d'envoi des dossiers). Seules les candidatures envoyées par courrier électronique mail seront prises en compte.

Le dossier de candidature est à adresser avec la fiche de présentation avant le 15 février 2021 à :
festivalartsactuels@gmail.com

LIEUX D'EXPOSITION :

St-Martin-de-Ré

La salle des colonnes de l'ancien hôpital, Musée Ernest Cognacq, Jardins du musée Ernest Cognacq (possibilité de laisser les œuvres pendant 2 mois dans le jardin)

St-Clément des Baleines :

Les jardins du phare des Baleines

Autre lieu patrimonial dans l'île de Ré en voie de confirmation

La Citadelle de Château d'Oléron

La salle de l'Arsenal et Bastion de la Brèche

Pièces à fournir par mail à festivalartsactuels@gmail.com

Attention : ces documents seront publiés dans le catalogue en cas de sélection. Merci de respecter impérativement les longueurs de textes et les formats d'images, toute candidature ne respectant pas ces critères sera écartée.

- La fiche de présentation avec votre souhait concernant le lieu d'exposition (Ré ou Oléron).
- Un CV actualisé de 5 lignes maximum (350 caractères) en **format word ou compatible word**.
- Un texte résumant votre démarche artistique en rapport avec le thème proposé - max. 6 lignes/500 signes en format **word ou compatible word**.
- Les reproductions de 5 œuvres en format JPG, 300 DPI haute définition, constituant votre proposition pour le festival (en indiquant votre nom, le titre, date, format et technique sur le fichier).

Pièces à fournir par courrier à : Association M'L'Art - BP 10025 – 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ

- Un chèque de 25 € à l'ordre de M'L'Art (nom au dos). Cette somme correspond aux frais de participation, elle sera encaissée après sélection du candidat.
- Le règlement de l'exposition dûment signé par les candidats.

Les chèques des candidats non-sélectionnés seront détruits par nos soins.

Pour toute information ou renseignement complémentaire, contacter :

festivalartsactuels@gmail.com

*Patricia Rossignol : 06 07 49 84 21
Jean-Jacques Regaudie : 06 40 42 47 25
Pour Oléron, Anne Clavel : 06 89 93 62 42*

<https://www.festivalartsactuels.com/>

RÈGLEMENT

Article 1

La participation au 10^e festival d'Arts Actuels Ré/Oléron est subordonnée à l'acceptation sans réserve ni restriction du présent règlement et implique l'engagement de l'exposant à le respecter dans sa totalité et sans aucun recours envers l'organisateur.

Article 2

Le Comité de sélection, composé de professionnels du monde artistique (peintres, sculpteurs, plasticiens, organisateurs de festivals et commissaire d'exposition) procédera à la sélection des œuvres et statuera sans être obligé de motiver ses décisions. Les dossiers ne seront examinés qu'accompagnés de la totalité des pièces à produire. En cas de rejet, la décision sera sans appel et ne donnera lieu à aucune indemnité.

L'artiste retenu recevra une attestation d'admission nominative et incessible. Il sera informé du nombre d'œuvres retenues.

Article 3

Frais d'inscription et modalités d'annulation : Les frais de participation ne seront encaissés qu'après sélection du candidat. Les chèques des candidats non retenus seront détruits.

En cas de désistement de l'artiste, les frais de participation seront retenus quels que soient la date de ce désistement et/ou le motif invoqué.

Article 4

Installation : les commissaires d'exposition attribueront les lieux et emplacements dans un souci de cohérence. Aucune réclamation ne sera prise en compte. Les exposants s'engagent à se conformer aux décisions des commissaires d'exposition.

Transport des œuvres :

Les frais d'assurance sont à la charge des exposants qui souscriront obligatoirement une assurance responsabilité professionnelle.

Les artistes sont invités à déposer leurs œuvres à l'adresse et à la date qui leur seront précisées en temps voulu.

Les artistes devront récupérer les œuvres à la fin de la manifestation. Au-delà de cette échéance, l'association ne prend en charge ni le stockage, ni la protection, ni les frais de retour des œuvres à l'atelier de l'artiste.

Article 5

Accrochage, gardiennage et vernissage :

Chaque œuvre portera le nom de l'artiste, le titre, le sens d'accrochage de l'œuvre et un système d'accrochage adéquat. L'association organisera avec les artistes l'accrochage et le décrochage des œuvres. Les artistes participeront au gardiennage des lieux respectifs (prévoir au minimum une ou deux journées). Le vernissage sera à la charge de l'association.

L'exposant sera présent ou représenté au vernissage et pendant toute la durée du festival afin de rencontrer le public. Nous attirons votre attention sur le fait que les salles non gardées seront fermées au public.

Aucun prix ne pourra être affiché sur les lieux d'exposition. Cependant, la vente des œuvres pourra s'effectuer sur place uniquement entre l'artiste et l'acheteur, l'association n'étant aucunement partie prenante dans ces transactions.

Aucune œuvre ne pourra être décrochée avant la fin du festival.

Article 6

Objet du contrat : L'artiste, titulaire des droits d'auteur sur ses œuvres, concède à l'association M'L'ART la cession temporaire de ses droits de représentation, de reproduction et de communication publique : flyers, affiches, sites internet, dossier de presse, réseaux sociaux. L'artiste autorise l'association à reproduire les œuvres pour ses archives et à en permettre la consultation à des fins éducatives. Concernant les photographes, il ne peut s'agir que de photos « in situ » et non plein cadre.

Promotion : La communication se fera par tous les moyens appropriés.

Dispositions générales :

L'association M'L'ART se réserve le droit d'interrompre le festival si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligeaient.

Nom, prénom, date et signature de l'artiste :

Le règlement signé est à renvoyer avec le chèque de 25€ par courrier à :

Association M'L'Art - BP 10025 – 17580 LE BOIS PLAGE EN RÉ

PRÉSENTATION DE L'ARTISTE

Merci de cocher la/les cases qui vous concerne/nt :

- Peinture
- Photo
- Dessin - gravure
- Sculpture intérieure
- Sculpture extérieure
- Installation extérieure
- Installation intérieure
- Vidéo
- Œuvres numériques
- Œuvres textiles
- Autres (préciser)

Souhaitez-vous exposer (*cocher la case concernée*) :

- île de Ré
- Le Château d'Oléron
- Pas de préférence

NOM et prénom :

NOM d'artiste :

Adresse postale :

Tél fixe :

Tél mobile :

Adresse mail :

Autres précisions si nécessaire (site, réseaux sociaux) :

Démarche artistique (max. 500 signes/ 6 lignes) :

Format des œuvres proposées (*très important*) :

Date et signature de l'artiste :